

DELIBERATION N° 7_2019

Projet DLAL « AMELIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES CABANES OSTREICOLES »

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu les règles de mises en œuvre du FEAMP ;

Considérant l'avis du conseil du 18 septembre 2018, présenté en HT, et la nécessité de le présenter en TTC, la TVA n'étant pas récupérable sur ce dossier ;

Le Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine réuni le 29 janvier 2019 approuve

Article 1 :

Le projet intitulé **AMELIORATION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES CABANES OSTREICOLES** et le plan de financement suivant :

DEPENSES TTC		RESSOURCES				
Postes de dépenses	Montant	Nature des concours financiers	Montant	% de la CPN	% de la DPT	% du CT
Communication sur les obligations réglementaires des dégustations (obj1)	13 096,80 €	FEAMP	15 360,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
Conseil et accompagnement pour améliorer l'accueil (obj2)	25 303,20 €	Autre cofinancier public : Région	15 360,00 €	50,0%	50,0%	40,0%
		Total des contreparties publiques nationales (a)	30 720,00 €	100,0%	100,0%	80,0%
		Autofinancement public (b)	- €			0,0%
		Dépense publique totale (a+b)	30 720,00 €			80,0%
		Autofinancement privé: CRCAA	7 680,00 €			20,0%
		Total concours privés (c)	7 680,00 €			20,0%
COUT TOTAL	38 400,00 €	COUT TOTAL (a+b+c)	38 400,00 €			

Article 2 :

Le conseil autorise le Président à effectuer toutes démarches nécessaires.

A Gujan-Mestras, le 29 janvier 2018

Le Président du CRCAA

Thierry LAFON